

フランス語【みほん】

Formulaire annexe 12.2 (en rapport avec les Articles 18.2.2 et 29.2)

Questionnaire	
<p>Veillez répondre en cochant d'un ✓ la case correspondante <input type="checkbox"/> pour chacune des propositions suivantes.</p>	
<p>1 Au cours de ces 5 dernières années, vous est-il arrivé de perdre connaissance en raison d'une maladie (ou des symptômes provoqués par le traitement d'une maladie) ou pour une raison inconnue ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>2 Au cours de ces 5 dernières années, vous est-il arrivé de ne momentanément plus pouvoir mouvoir librement votre corps entier ou une partie de votre corps en raison d'une maladie ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>3 Au cours de ces 5 dernières années, vous est-il arrivé de somnoler au moins 3 fois par semaine lors d'une activité pendant la journée malgré un nombre suffisant d'heures de sommeil ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>4 Êtes-vous concerné(e) par l'une de ces propositions pour ces 12 derniers mois ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il vous est arrivé au moins 3 fois de consommer de l'alcool de façon répétée et de rester dans un état alcoolisé ininterrompu pendant au moins 3 jours. • Il vous est arrivé de consommer au moins 3 fois de l'alcool alors que votre médecin vous l'avait déconseillé dans le cadre du traitement d'une maladie. 	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>5 Votre médecin vous a-t-il déjà conseillé de renoncer à l'obtention du permis de conduire ou de ne pas conduire en raison d'une maladie ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>Commission pour la sécurité publique Date : JJ / MM / AAAA</p> <p>J'atteste de l'exactitude de mes réponses ci-dessus.</p> <p style="text-align: center;">Nom complet _____</p>	
<p>(Avertissements)</p> <p>1 Même si vous répondez « Oui » à une ou plusieurs questions, cela ne signifie pas le refus ou l'interruption immédiate de la délivrance de votre permis de conduire ou, s'il vous a déjà été remis, son annulation ou sa suspension.</p> <p>(Comme le jugement d'aptitude ou non au permis de conduire prend en compte le diagnostic d'un médecin, veuillez donner des réponses exactes.)</p> <p>2 Les personnes remettant de fausses déclarations s'exposent à une peine pouvant aller jusqu'à 1 an d'emprisonnement ou 300 000 yens d'amende.</p> <p>3 En cas de non déclaration, les formalités sont impossibles.</p>	

Note : Le format du papier est aux normes industrielles japonaises (JIS), colonne A, numéro 4